



Piscine de St-Paulien : Laurent Duplomb justifie les décisions de l'Agglo

Par A.Wa lun 03/05/2021 - 12:40 , Mise à jour le 03/05/2021 à 12:40



Les 720 m² de la piscine totalement ensevelie. Photo par DR



Laurent Duplomb Photo par DR

Vendredi, nous avons publié la lettre aux élus municipaux de l'ex-maire de Saint-Paulien, Denis Eymard, au sujet des fuites de la piscine. L'ancien maire et aujourd'hui conseiller municipal élu à l'Agglo, Laurent Duplomb, y répond point par point.

Voici sa réponse étayée :

"Le 30 avril, la rédaction de Zoomdici a publié un article intitulé « Denis Eymard s'insurge des mensonges concernant la piscine de Saint-Paulien ». Etant personnellement mis en cause, « l'accusation de silence assourdissant » m'oblige à réagir.

Il est vrai que j'ai préféré durant ces dernières semaines garder le silence par volonté de ne pas m'opposer à mon prédécesseur, Denis Eymard, car naïvement je pensais que 20 ans d'amitié et de travail en commun étaient plus forts qu'une vision obstinée pour une piscine, construite il y a plus de 20 ans, qui malheureusement a subi les désagréments du temps. En effet, en juin 2005, lors de la vidange totale du bassin en vue du nettoyage et de retouches de peinture, pour une raison inconnue, les pompes vides-caves reliées aux drains sous le bassin se sont arrêtées. Ce jour-là, le bassin, alors totalement vide, est remonté de 15 cm sur environ 10 à 20 m². A cet endroit se trouvent les deux plus grosses bouches d'arrivée d'eau qui par définition se sont soulevées et ne sont pas redescendues après remplissage exactement où elles se trouvaient.

La réalité non sublimée, brute et factuelle, c'est que la fuite date de bien avant la prise de fonction de l'agglomération en 2018.

Le choix de neutraliser le bassin extérieur a été rendu obligatoire par une fuite importante qui malgré plusieurs tentatives n'a pu être endiguée, pouvant aller jusqu'à 200 m³ par jour soit plus de la moitié de la consommation journalière des habitants de Saint-Paulien, certains habitants se retrouvant même sans eau à certaines heures de la journée.

Afin de maintenir une saison estivale cette année 2021, le choix qui a été fait s'est traduit par l'investissement de l'agglomération dans un deuxième toboggan et la mise en place d'une piscine de remplacement dans l'attente de la finalisation d'un projet pour les années futures.

Le chiffre annoncé de 7 millions d'euros d'investissements nécessaires est totalement exact. Il prend en compte les éléments nécessaires pour refaire en totalité la piscine extérieure, assurer la réfection des vestiaires et des douches et remettre aux normes la piscine intérieure qui connaît de très nombreuses malfaçons. Je précise que le rapport d'expertise est à la disposition de tous ceux qui veulent le consulter. Ce rapport tire un constat alarmant sur l'état des ouvrages et conclut que l'usage de certains matériaux s'apparente plus à l'usage d'une piscine de particuliers qu'à une piscine publique.

Les chiffres annoncés n'ont absolument rien d'étonnant quand on les compare avec ceux prévus pour la construction de la piscine d'Yssingeaux à 7.5 millions d'euros ou la réfection de celle de Langeac à 5.7 millions d'euros.

Au regard de ces éléments, sans esprit polémique, sans recherche de responsabilité de quiconque, mais calmement, nous devons trouver la meilleure solution afin de faire d'un côté, les investissements prioritaires pour garantir le bon fonctionnement de la piscine intérieure et de l'autre, ceux nécessaires pour reconstruire un projet aquarécréatif dont on connaîtra les détails dans les prochains mois. Tout ceci, comme chacun peut aisément le comprendre dans une enveloppe financière acceptable pour l'agglomération du Puy et validée par les représentants des autres communes en conseil communautaire car, faut-il encore le rappeler, ce projet relève de la compétence de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

L'essentiel est là : nous faisons le choix d'un projet adapté pour les habitants dans la limite des enveloppes budgétaires. Tout le reste n'est qu'une polémique stérile."

Laurent Duplomb a été maire de Saint-Paulien de 2010 à 2017. Il est aujourd'hui sénateur LR et conseiller municipal de Saint-Paulien, élu au Conseil d'Agglomération du Puy-en-Velay. Denis Eymard a été maire de Saint-Paulien de 1983 à 2010, puis de 2017 à 2020.